MISE EN LIGNE LE 14-03-2023

VILLE DE ROYAN

MUSÉE

D. Musée 22/050

Convention de partenariat musées/sites du Pays Royannais Et Ville de Royan

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Dénomination : Mairie de Meschers - Grottes Municipales du Régulus

Adresse : 38 rue Paul Massy – 81 bd de la Falaise

Téléphone : 05 46 39 71 08 / 06 03 18 54 42

e-mail : grottesduregulus@meschers.fr

Représenté par : Madame le Maire de Meschers
François FRIBOURG

D'autre part,

MISE EN LIGNE LE 14-03-2023

Il est convenu ce qui suit :

1) Les partenaires s'engagent à promouvoir les sites par tous les moyens nécessaires.
Ils invitent leurs publics à visiter le site partenaire.

2) Les partenaires s'engagent à accorder un tarif préférentiel sur le billet d'entrée aux visiteurs, sur présentation d'un justificatif (billet d'entrée) du site partenaire.
Ils en informent leurs visiteurs

Soit pour 2022 :

Le Musée de Royan accorde : 2 € au lieu de 4 € pour les adultes.

Rappel : le Musée est gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

Le partenaire accorde : les tarifs réduits adulte : 6.70 €
enfant (6-15 ans) : 4.40 €

3) La présente convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année et pourra être dénoncée à la demande d'un des partenaires.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 mars 2023

Fait à Royan, en 2 exemplaires, le 03/01/2022

Le partenaire, Mairie de MESCHERS
La Maire de MESCHERS

Françoise FRIBOURG
Pour le maire empêché
Laurence BRISARD
Maire - Adjointe

La Ville,
Le Maire de Royan

Patrick MARENGO

MAIRIE DE MESCHERS-SUR-GIRONDE
17 (Charente-Maritime)

MAIRIE DE ROYAN
17200

MISE EN LIGNE LE 14-03-2023

VILLE DE ROYAN

MUSÉE

D. Musée 22/050

Convention de partenariat musées/sites du Pays Royannais Et Ville de Royan

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Dénomination : Mairie de Meschers - Grottes Municipales du Régulus

Adresse : 38 rue Paul Massy – 81 bd de la Falaise

Téléphone : 05 46 39 71 08 / 06 03 18 54 42

e-mail : grottesduregulus@meschers.fr

Représenté par : Madame le Maire de Meschers
François FRIBOURG

D'autre part,

MISE EN LIGNE LE 14-03-2023

Il est convenu ce qui suit :

1) Les partenaires s'engagent à promouvoir les sites par tous les moyens nécessaires.
Ils invitent leurs publics à visiter le site partenaire.

2) Les partenaires s'engagent à accorder un tarif préférentiel sur le billet d'entrée aux visiteurs, sur présentation d'un justificatif (billet d'entrée) du site partenaire.
Ils en informent leurs visiteurs

Soit pour 2022 :

Le Musée de Royan accorde : 2 € au lieu de 4 € pour les adultes.

Rappel : le Musée est gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

Le partenaire accorde : les tarifs réduits adulte : 6.70 €.
enfant (6-15 ans) : 4.40 €

3) La présente convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année et pourra être dénoncée à la demande d'un des partenaires.

Fait à Royan, en 2 exemplaires, le 03/01/2022

Le partenaire, Mairie de MESCHERS
La Maire de MESCHERS

Françoise FRIBOURG
Pour le maire empêché
Laurence BRISARD
Maire - Adjointe

La Ville,
Le Maire de Royan

Patrick MARENGO